



MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES

Liberté
Égalité
Fraternité

BULLETIN DE LA MAI

MISSION DE L'ADOPTION INTERNATIONALE



#14

Mai 2023

ÉDITO DU CHEF DE LA MAI

Le Conseil national de l'adoption (CNA), créé par la loi du 7 février 2022, a tenu sa première réunion le 11 mai 2023. Sa composition a été précisée par les arrêtés publiés au Journal officiel du 23/12/2022 et du 14/04/2023. Le Conseil national de l'adoption émet des avis et formule toutes propositions utiles relatives à l'adoption, y compris l'adoption internationale. Il est consulté sur les mesures législatives et réglementaires prises en ce domaine. Placé auprès de la Secrétaire d'Etat auprès de la Première ministre en charge de l'Enfance, ce conseil a vocation à poursuivre les travaux réalisés pendant sept ans par la Commission adoption du Conseil national de la protection de l'enfance (CNPE). Cette Commission adoption avait activement participé à l'élaboration de la proposition de loi visant à réformer l'adoption, dite « PPL Limon ». Dans un avis adopté par le bureau du CNPE le 8 octobre 2021, elle avait également préconisé la mise en place d'une commission d'étude indépendante sur la régularité des adoptions internationales ayant eu lieu de 1973 à 2006, invitant en particulier à renforcer les modalités d'accompagnement des personnes adoptées dans la recherche de leurs origines à l'étranger.

Le nouveau format du CNA permet une plus grande représentativité des acteurs de l'adoption. Sa composition en quatre collèges reflète un équilibre entre administrations centrales, collectivités territoriales, secteur associatif et personnalités qualifiées ; entre adoption internationale et adoption nationale ; et entre les diverses compétences et expériences représentatives du secteur de l'adoption en France. En particulier, on ne peut que se réjouir que la parole des personnes adoptées à l'international se fasse entendre à travers la présence de deux associations, La Voix des Adoptés et Racines coréennes. La présidente du CNA, Mme Monique LIMON, apporte à cette fonction son expérience dans le domaine de la

SOMMAIRE

Édito du chef de la MAI	1
L'actualité de la MAI	2
Nouvelles du monde	3
Nouvelles des partenaires	4
Le Kiosque	6

protection de l'enfance et son rôle actif dans les travaux législatifs ayant abouti à la loi du 21 février 2022.

De nombreux défis sont à relever en matière d'adoption. Pour se limiter au domaine de l'adoption internationale, les participants à la première réunion du CNA ont fait part des sujets qui pourraient être portés à l'ordre du jour du conseil : baisse du nombre d'adoptions internationales et conséquences possibles sur l'adoption nationale ; mise à jour des pratiques illicites passées qui, comme l'a rappelé l'historien Yves DENÉCHÈRE, est une question qui concerne également le présent et l'avenir et engage tous les acteurs ; accès aux origines et accompagnement de la recherche des origines ; articulation entre l'Autorité centrale et l'autorité judiciaire ; préparation des candidats à l'adoption et accompagnement jusqu'à la phase post-adoption. La Secrétaire d'Etat Charlotte CAUBEL, qui participait à l'ouverture de la réunion, a confirmé ces orientations.

Au cours de cette réunion, la MAI a présenté son rapport d'activité 2022 (disponible sur France Diplomatie en [cliquant ici](#)), a introduit la discussion sur le projet de décret relatif aux procédures d'autorisation et d'habilitation des organismes autorisés pour l'adoption (OAA), qu'elle a préalablement présenté avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et sur lequel le CNA doit rendre son avis dans les prochains jours. Le bureau du CNA établira prochainement un programme de travail.

Étienne ROLLAND-PIÈGUE

Chef de la Mission de l'adoption internationale



L'ACTUALITÉ DE LA MAI

Intervention de la MAI devant les étudiants en Master 2 de l'université Paris II

La MAI est attentive à entretenir des liens étroits avec le monde universitaire, professeurs et étudiants, dans une logique d'enrichissement réciproque. Camille SIMON-KOLLER, adjointe au chef de la MAI a eu une nouvelle fois l'occasion, le 3 avril 2023, de présenter le rôle de la MAI et les enjeux actuels de l'adoption internationale aux étudiants du Master 2 de Droit international privé et du commerce international de l'université Paris II. L'auditoire s'est montré particulièrement attentif et intéressé, témoignant de ce que ces rencontres avec les professionnels permettent de donner du sens aux apprentissages théoriques. Merci à Madame la Professeure Léna GANNAGE pour son invitation. Ce partenariat avec l'Université de Paris 2 est une chance pour la MAI qui accueille une étudiante du Master, Barbara PEREZ, pour un stage de 6 mois.

Consultez les Conseils aux voyageurs avant vos déplacements à l'étranger

La rubrique « Conseils aux voyageurs » du site France Diplomatie vise à faciliter la préparation et le bon déroulement de vos déplacements à l'étranger. Premier outil d'information et de prévention en matière de sécurité des Français à l'étranger, cette rubrique comporte 211 pages, dont 191 fiches pays et 20 dossiers thématiques. Les Conseils aux voyageurs sont disponibles dans de nombreux formats, avec une application dédiée : téléphone, tablette (et Twitter). Pour rappel, en mai 2023, il reste fortement conseillé de différer tout voyage en Haïti. Pour le Burkina Faso, il convient de limiter ses déplacements et de se tenir absolument à l'écart des rassemblements qui pourraient avoir lieu à Ouagadougou et dans le pays.



NOUVELLES DU MONDE

Examen de la France par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU

Les 9 et 10 mai 2023, le Comité des droits de l'enfant de l'ONU a auditionné l'Etat français dans le cadre du 6ème examen périodique de la France relatif à l'application de la Convention des droits de l'enfant (CIDE). La délégation française était emmenée par la secrétaire d'Etat auprès de la Première ministre, chargée de l'Enfance, Madame Charlotte CAUBEL. Le Comité des droits de l'enfant est composé de 18 experts indépendants chargés de surveiller la mise en œuvre de la CIDE par ses États parties. Il surveille également l'application des protocoles facultatifs se rapportant à la Convention, qui portent sur l'implication d'enfants dans les conflits armés, ainsi que sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

Les représentants du Comité ont étudié en détail le rapport et les réponses de la France qui s'appuient sur les observations formulées lors de la précédente audition de la France en 2016. Le Comité avait alors alerté la France sur la nécessité d'une amélioration de son action publique sur plusieurs sujets liés aux droits des enfants. Concernant l'adoption internationale, dans ses observations finales de 2016 le comité se disait préoccupé notamment par le nombre élevé d'adoptions internationales d'enfants venant de pays qui ne sont pas parties à la Convention de La Haye de 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale ou ne respectent pas les garanties prévues dans ladite Convention.

Au cours de la séance du 10 mai la France a été questionnée sur les mesures qui seront mises en œuvre sur le plan politique, suite notamment à l'étude historique sur les pratiques illicites, pour éviter que les adoptions internationales illégales puissent encore avoir lieu, pour faciliter l'accès à la connaissance des origines pour les adoptés et pour réparer les fautes commises. La délégation a informé le comité de la mise en place d'une mission d'inspection interministérielle afin de faire la lumière sur les pratiques passées et de proposer des solutions pour l'avenir. Cette audition a également été l'occasion d'évoquer les réformes de la protection de l'enfance et de l'adoption de

février 2022 qui constituent déjà des avancées notables pour les droits de l'enfant, en premier lieu l'interdiction des adoptions individuelles qui était une recommandation de longue date du comité.

La France est également revenue sur les contrôles rigoureux du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et en particulier sur la vigilance du ministère qui n'hésite pas à prendre des décisions de suspension de l'adoption internationale lorsque les conditions au regard du respect des droits de l'enfant et de la convention de La Haye en particulier ne sont pas réunies. La délégation a également mis en avant le choix de la France de ne plus implanter d'organisme autorisé pour l'adoption (OAA) dans les pays n'ayant pas ratifié la Convention de La Haye du 29 mai 1993.

L'ONU a salué la qualité de la préparation de la France à cet exercice. Au terme de ce dialogue exigeant, la ministre a réaffirmé l'engagement indéfectible de la France pour garantir les droits des enfants et veiller à toujours se mettre à hauteur d'enfant dans l'ensemble des politiques publiques. L'audition qui était en direct sur le site de l'ONU peut-être revue en [cliquant ici](#).

La publication des observations finales du Comité est attendue pour juin.

Etude italienne sur les situations d'échecs à l'adoption

L'« Istituto degli Innocenti » a réalisé une enquête sur les situations d'échec à l'adoption – nationale et internationale - qui a porté sur les enfants adoptés en Italie sur la période 2003 à 2016 et ayant connu une situation d'échec entre 2014 et 2018. On y apprend que les situations de retrait d'autorité parentale, les mesures judiciaires ou administratives de protection de l'enfance concernent 3% des adoptions internationales et 1,4 % des adoptions nationales. Les enfants à besoins spécifiques (santé, âge avancé et fratrie) sont les plus vulnérables face à ces difficultés. Les situations d'échecs les plus lourdes surviennent rapidement après l'adoption, voire dès l'apparement, ce qui rappelle l'importance d'une intervention dès les premiers signaux de difficultés, mêmes faibles. Considérant que la majorité des adoptions actuellement réalisées concernent des enfants à besoins spécifiques, l'étude anticipe pour les années à venir une augmentation des difficultés et plaide pour une action collective des différents acteurs qui interviennent dans le processus pré- et post-adoption.

Un résumé en anglais de l'étude peut être consulté en cliquant [ici](#).



NOUVELLES DES PARTENAIRES

Trentième anniversaire de la CLH 93

Le bureau permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH) organise un webinaire pour célébrer le trentième anniversaire de la convention de La Haye de 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption

internationale (CLH 93). Ce webinaire aura lieu le 31 mai de 14h00 à 18h00 (heure d'été d'Europe centrale). Les modalités d'inscription seront précisées sur le [site de la HCCH](#), de même que la liste des panélistes et l'ordre du jour des débats.

Trentième anniversaire du Centre international de référence du Service social international (SSI/CIR)

Alors que le Service social international (SSI), organisation non gouvernementale fondée en 1924 à Genève, se prépare à célébrer son 100ème anniversaire en 2024, le Centre international de référence pour les droits de l'enfant privé de famille (SSI/CIR), programme rattaché au secrétariat général du SSI, fête cette année 30 années de développement, de mise en œuvre et de plaidoyer pour une plus grande prise en compte des normes internationales pour les enfants privés de famille ou à risque de l'être. Le SSI/CIR tient à jour des fiches-pays (« états de situation ») fournissant une analyse du système de protection de l'enfance dans 134 pays, avec une attention particulière sur la protection de remplacement, l'adoption internationale et la recherche des origines. Il diffuse un bulletin bimensuel pour partager avec ses membres les derniers développements et les bonnes pratiques en matière de protection de remplacement et d'adoption, tout en contribuant aux réflexions en cours et aux questions d'ordre éthique. Il dispose d'un service de requêtes qui fournit des informations sur les pratiques d'adoption dans le passé, la recherche des origines et la maternité de substitution. Avec l'appui de ses membres, il met en œuvre des programmes d'assistance technique et de formation au bénéfice des administrations en charge de la protection de l'enfance et de l'adoption internationale. La France participe en particulier au programme « Un autre futur est possible » pour promouvoir la réintégration familiale ou permettre le placement en familles d'accueil spécialisées pour les enfants en situation de handicap en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, au Vietnam, au Cambodge et en Haïti.

Trentième anniversaire de l'AFAENAC

Fondée en 1993, l'AFAENAC est l'Association des familles adoptives d'enfants nés au Chili, l'une des premières APPO (association par pays d'origine) à avoir vu le jour. Indépendante de tout organisme autorisé pour l'adoption (OAA), elle s'adresse aux familles qui ont accueilli en adoption un ou plusieurs enfants nés au Chili, propose à ses membres des activités d'accompagnement et de convivialité, et mène des actions de solidarité en direction des enfants défavorisés au Chili. Elle célèbre le 13 mai son trentième anniversaire avec un apéro chilien préparé en coopération avec la Fédération des associations chiliennes en France (FEDACH).

Recherche des origines en Thaïlande

Lors de sa dernière mission en Thaïlande, l'association Orchidée Adoption a réuni des informations utiles sur la recherche des origines auprès du groupe de suivi post-adoption du Child Adoption Center (CAC). Dix demandes de personnes adoptées françaises ont été adressées au CAC au cours des cinq dernières années. Les personnes adoptées n'ont pas le droit de faire des recherches eux-mêmes concernant leur famille de naissance et doivent impérativement adresser leur demande au CAC sous peine de

poursuites judiciaires. Les adoptés adultes doivent adresser un courrier en anglais en indiquant leur nom et prénom thaï, leur date de naissance, l'orphelinat d'origine et la date de réunion du conseil d'apparentement. Si elle accepte de rencontrer l'adopté, la famille biologique sera préparée à l'entretien, qui aura lieu dans les locaux du CAC avec la présence d'un interprète et d'un assistant social. Les personnes adoptées doivent également être préparées en France à cette démarche. Le CAC souhaite que l'opérateur ou un organisme public prenne en charge la transmission des demandes et la préparation de ces rencontres.

Collectif Akka | Défense des droits des adoptés du Sri Lanka

Anne-Namalie LHÔTE, Adeline Damayanthi MEUNIER et Champika MACHEREL ont créé un nouveau site internet consacré à la défense des droits des adoptés du Sri Lanka qu'elles présentent ainsi : « Nous avons été toutes les trois adoptées au Sri Lanka dans les années 80. Nous nous sommes rencontrées en 2018, au milieu de la tempête émotionnelle qu'a produit l'annonce d'un vaste trafic de bébés sri-lankais mis sur le marché de l'adoption internationale. Notre détermination à garantir l'intérêt supérieur de l'enfant, l'accès des droits aux origines des adoptés et la reconnaissance de ces adoptions illégales qui ont bouleversé la vie de milliers d'adoptés, nous a incité à nous structurer par la naissance de ce Collectif Akka | Défense des droits des adoptés du Sri Lanka ».



LE KIOSQUE

Cinq émissions sur l'adoption internationale sur Radio Nova

Radio Nova a consacré une série de cinq émissions sur l'adoption internationale en donnant la « parole aux premiers concernés ». Les émissions peuvent être écoutées en podcast sur le [site de Radio Nova](#).

**BULLETIN
DE LA MAI**
MISSION DE L'ADOPTION INTERNATIONALE



—
Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères

Direction des Français à l'étranger
et de l'administration consulaire

Mission de l'adoption
internationale

57 boulevard des Invalides
75007 Paris